

Recours au Règlement
QUESTION DE PRIVILÈGE

ON REPROCHE À DES DÉPUTÉS UNE CONDUITE
ANTIPARLEMENTAIRE

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, lorsque le chef du parti néo-démocrate (M. Broadbent) a commencé son échange avec l'autre côté—et d'ailleurs le vice-premier ministre (M. Mazankowski) a soulevé la question du mot «mensonge» qui figure au hansard—j'allais me lever pour soulever une question de privilège en raison des propos du premier ministre (M. Mulroney), qui se lisent ainsi dans le hansard d'hier:

Je sais que mes collègues libéraux et néo-démocrates ne favorisent pas les intérêts de l'Ouest. C'est chaque jour plus évident.

Votre Honneur a dit plus tôt qu'elle voulait dire—je ne suis pas sûr de ce que vous vouliez dire. Retardez-vous la décision? De toute évidence, vous rendrez une décision sur cette question plus tard, et en ce cas, entendrez-vous de nouvelles interventions?

M. le Président: Non, je regrette . . .

M. Guilbault (Saint-Jacques): C'est pourquoi je voudrais savoir ce que Votre Honneur voulait dire, car nous sommes intéressés . . .

Des voix: Assoyez-vous!

M. le Président: Je demande aux députés de respecter les convenances à la Chambre. Il n'appartient pas aux députés, mais à la Présidence, de déterminer quand il faut qu'un député s'assoie. Le député de Saint-Jacques (M. Guilbault) a posé une question. Le vice-premier ministre (M. Mazankowski) a soulevé la question de privilège. Le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) y a répondu partiellement. J'ai jugé qu'il était dans l'intérêt de la Chambre que la question soit reportée d'une heure, et c'est ce que je fais. J'ajourne donc le débat sans y mettre fin, pour 45 minutes, parce que 15 minutes sont déjà écoulées, et j'entendrai alors à nouveau le chef du Nouveau parti démocratique. Je prends cette décision pour des raisons que les députés peuvent très bien comprendre. Le député de Saint-Jacques voudra peut-être avoir la parole à ce moment.

RECOURS AU RÈGLEMENT

ON DEMANDE LE DÉPÔT D'UN DOCUMENT CITÉ

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je crois que le vice-premier ministre (M. Mazankowski) n'a pas cité directement les documents du ministère de l'Expansion industrielle régionale et je lui demande de déposer toute la documentation maintenant, conformément à l'article 327 du Règlement.

M. le Président: La députée de Hamilton-Est (M^{me} Copps) a, bien sûr, parfaitement raison. Le vice-premier ministre (M. Mazankowski) fait signe qu'il va déposer le document.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je suis prêt à déposer ce document.

Mme Copps: Ce n'est pas le même.

M. Mazankowski: La députée n'a pas encore vu le document et elle m'accuse de ne pas déposer le même. C'est le même document. J'ai cité des extraits d'un exemplaire souligné et je m'excuse, monsieur le Président . . .

M. le Président: La parole est au vice-premier ministre (M. Mazankowski).

M. Mazankowski: Je veux tout simplement présenter des excuses aux députés parce que le document est en anglais seulement, tel que je l'ai reçu.

ON AURAIT EMPLOYÉ UN TERME ANTIPARLEMENTAIRE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, le député d'Athabasca (M. Shields) était présent quand j'ai essayé d'avoir la parole pour invoquer le Règlement. Il a quitté pour aller s'occuper d'autres affaires, mais je veux simplement signaler qu'il a employé un terme antiparlementaire. Il n'y a aucun doute que traiter un autre député d'idiot est contraire au Règlement.

M. Hnatyshyn: De qui parlait-il?

M. Riis: Je ne suis pas certain de qui il parlait, mais le hansard nous le dira. J'aurais préféré qu'il soit ici pour pouvoir retirer ce terme que la cinquième édition de Beauchesne déclare non parlementaire. Je donne avis pour le moment, en attendant que le député puisse se rétracter.

M. le Président: Je remercie le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis). Je crois qu'il faudra vérifier quel député, de quel côté de la Chambre, a pu être visé par cette remarque. Je m'occuperai de cette affaire au moment opportun.